

60 Le Président répondra séparément à l'Autriche-Hongrie.

Ne fût-ce l'illusion démocratique dont le président Wilson ne s'est pas encore tout à fait dépêtré, cette réponse équivaudrait à une fin de non-recevoir. Elle a, cette fois, recueilli l'approbation unanime et sans réserve du Sénat américain.

Dans sa réponse spéciale à l'Autriche, le Président Wilson signale expressément la 10^e de ses conditions de paix énoncées le 8 janvier 1918 et déclare que les divers peuples de l'Autriche-Hongrie doivent obtenir la chance de réaliser leur autonomie, et il ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que les Etats-Unis ont reconnu le Conseil national des Tchéco-Slovaques, ainsi que la justice des aspirations nationales des Yougo-Slaves.

—Or, l'Allemagne veut à tout prix causer. Dans une nouvelle note, probablement en date d'hier 20, mais qui n'était pas encore parvenue ce soir à Washington, le secrétaire d'Etat Solf raisonne en résumé comme suit:

10 Mais sans doute, quand nous acceptons d'évacuer les territoires envahis, nous songions bien qu'il fallait s'en rapporter aux aviseurs militaires, et que l'actuel étiage de force de part et d'autre du champ de bataille formerait la base d'accords sauvegardant et garantissant cet étiage (?!). On se fie que le Président va donner une chance pour arranger les détails, et n'approuvera rien qui soit inconciliable avec l'honneur du peuple allemand et la possibilité d'une paix juste;

20 Le gouvernement allemand repousse les accusations d'illégalité et d'inhumanité portées contre les forces armées allemandes, et donc contre le peuple allemand. Nécessité de la retraite. On a, d'ailleurs, des ordres sévères. Nous sommes prêts à passer devant des commissions neutres;

30 La guerre sous-marine est pour l'instant suspendue;

40 Notre condition politique a subi un changement fondamental: nous avons un nouveau gouvernement formé en complet accord avec le principe de la représentation populaire, basé sur le vote égal, universel, secret et direct; la responsabilité ministérielle triomphe au Reichstag; le premier acte du nouveau gouvernement a été de déposer une loi assurant le consentement de la représentation populaire aux décisions de guerre et de paix; et vous avez la garantie non seulement de la constitution mais de la volonté du peuple allemand que le régime introduit va durer; et donc l'offre de paix et d'armistice que nous vous faisons vient d'un gouvernement libre de toute influence arbitraire et irresponsable, et ayant l'approbation d'une majorité écrasante du peuple allemand...

Voyant le point faible démocratique du président Wilson, l'Allemagne n'a pas manqué d'insister surtout de ce côté-là.

—La note turque au président Wilson, demandant

avec l'Allemagne et l'Autriche, que le président des Etats-Unis prenne en mains la restauration de la paix, a été beaucoup retardée. On ne l'a reçue à Washington que lundi le 14, par le canal de l'ambassadeur d'Espagne, M. Riano, qui l'a reçue tard samedi soir le 12, l'a donnée comme *"le texte d'une communication reçue par le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, venant du chargé d'affaires ottoman à Madrid, le 12 octobre"*. Elle est à peu près identique à la note allemande du 8 octobre.

—Le Conseil fédéral allemand adopte un amendement à la constitution par lequel il faut son consentement et celui du Reichstag pour une déclaration de guerre au nom de l'empire, excepté dans le cas où le territoire a été envahi ou les côtes ont été attaquées. On veut aussi la sanction par la même autorité de tout traité, de paix ou autre, avec les autres Etats. Pareillement, un décret impérial statue que la loi martiale ne pourra être instituée qu'après entente avec les autorités civiles.

—Un des meilleurs indices de la baisse des actions et de la force allemandes est l'attitude des petits pays, qui n'osaient parler plus tôt. C'est ainsi que le Luxembourg a demandé protection au président Wilson et que le Danemark veut savoir si l'Allemagne est pour tarder encore longtemps à satisfaire aux conditions d'après lesquelles elle a pris le Schleswig-Holstein...

—Tandis qu'au dire des dépêches, l'émeute gronde à Berlin et à Sofia, la situation politique en Autriche s'aggrave à vue d'œil.

Plus que jamais la Moravie et la Bohême sont en ébullition. Des troubles ont éclaté à Prague, nécessitant l'établissement de la loi martiale. On dit même que de la monnaie tchèque a été mise en circulation et le drapeau tchèque arboré.

L'indépendance des Tchéco-Slovaques a été formellement déclarée le 18, par le Conseil national siégeant à Paris et dont le professeur Thomas Masaryk est président. Les Alliés ont été notifiés de la déclaration, et ils ont reconnu le dit Conseil comme gouvernement *de facto*, avec lequel, par conséquent, ils s'engagent à traiter. M. Masaryk agit dorénavant à titre de premier ministre et de ministre des Finances. Mais on n'a formé, bien entendu, qu'un gouvernement provisoire. Les Tchèques veulent que la Bohême soit réunie aux Slovaques. L'Etat tchéco-slovaque, dit la déclaration d'indépendance, qui est tout imprégnée de démocratie révolutionnaire, sera une république. La constitution garantit la liberté de conscience, de religion, de parole, de la presse, le droit d'assemblée et de pétition. Il y aura séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le suffrage universel sera établi. Les femmes seront sur le même pied que les hommes, au point de vue politique et social. Les minorités jouiront de droits égaux et leurs droits seront garantis par la représentation proportionnelle.

L'empereur Charles I^{er} s'est efforcé de prévenir ce coup et beaucoup d'autres: il a, dans une procla-